



31 octobre 2025 – INFO-NÉGO #20

Signature de la convention collective régionale

Chers membres,

Nous souhaitons vous partager les plus récentes informations concernant le processus de signature de la convention collective régionale.

Chronologie des faits

- **9 juillet 2025** : Une entente de principe est intervenue à la table de négociation.
- **10 juillet 2025** : Les textes finaux ont été transmis au syndicat pour commentaires. Aucun retour n'a été reçu.
- **4 octobre 2025** : Le syndicat a tenu son assemblée et a entériné l'entente de principe.
- **15 octobre 2025** : La porte-parole syndicale a informé le porte-parole patronal, qu'elle était en train de valider les textes.
- **16 octobre 2025** : La porte-parole syndicale transmet un document non vérifié, en demandant au porte-parole patronal de confirmer le contenu avant de soumettre un projet complet de convention collective.
- **27 octobre 2025** : La porte-parole syndicale est en vacances.

Précisions importantes

Nous n'avons eu aucun retour du syndicat sur les textes finaux que nous avons transmis il y a plus de 3 mois. Il est donc totalement faux de prétendre que l'employeur retarde la signature de la convention, car nous n'avons même pas un projet de convention collective final.

Depuis cette date, aucune version finale du projet de convention collective n'a été transmise au comité de négo.

Les prochaines étapes

Au retour de vacances de la porte-parole syndicale, les deux porte-paroles se rencontreront pour finaliser les textes et nous pourrons enfin procéder à la signature.

À défaut de signature de la convention collective, **vous ne pouvez pas procéder au versement de la rétroactivité.**

Nous vous tiendrons informés dès que la date de signature sera confirmée.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Votre dévoué comité de négociation